

Conférence de presse de début d'année du 3 janvier 2018

## **Le commerce équitable plutôt que le libre-échange**

*Exposé de M. Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans (le discours prononcé fait foi)*

Le 24 septembre 2017, le peuple suisse a accepté à une majorité écrasante le nouvel article constitutionnel 104a sur la sécurité alimentaire. Il s'agit désormais de concrétiser la volonté populaire en prenant des mesures adéquates. Le nouvel article doit servir de ligne directrice et d'objectif pour toutes les futures modifications de loi et d'ordonnance ayant une incidence sur le secteur agricole et alimentaire. L'article ne porte pas que sur une production indigène durable, mais il a aussi beaucoup à voir avec un commerce équitable durable. La concrétisation et l'application des lettres *c* et *d* passe par un commerce équitable. Une stratégie répondant aux exigences du marché signifie qu'il faut s'adapter aux souhaits des consommateurs. Ce qui ne veut pas dire qu'il faudra produire au prix le plus bas possible et livrer des matières premières les moins chères possibles. Les relations commerciales transfrontalières assurent l'approvisionnement en denrées alimentaires qui ne sont pas produites ou qui ne sont produites qu'en quantités insuffisantes en Suisse. La production indigène reste toutefois un pilier important de la sécurité alimentaire. Si le Conseil fédéral veut fortement affaiblir l'agriculture suisse en ouvrant le marché, comme il l'a proposé dans sa vue d'ensemble, c'est inacceptable pour nous. Nous ne nous refusons pas à tout dialogue avec le gouvernement, mais nous sommes prêts à nous atteler ensemble au développement de la politique agricole sur une nouvelle base. Ce n'est de toute façon pas le travail qui manque !

Nous estimons que la Confédération a le devoir d'encourager le commerce équitable en faveur des familles paysannes dans le monde entier. La Suisse peut faire figure de précurseur dans l'établissement de normes internationales sur le commerce équitable et la production durable, et elle peut aussi s'engager en ce sens dans des organisations internationales. C'est aussi ce que demande le nouvel article constitutionnel. La lettre *d* stipule que le commerce transfrontalier ne sera dorénavant possible que s'il contribue au développement durable en Suisse comme à l'étranger.

L'exemple de la laiterie Lanz ainsi que les exploitations et les transformateurs présentés dans notre rapport de situation montrent que le commerce équitable peut très bien fonctionner à petite échelle et dans des niches. Pour l'écoulement de la production, la part du lion restera toutefois aussi entre les mains du commerce de gros à l'avenir sur le marché. C'est pourquoi le commerce de matières premières et d'aliments de base destinés à l'industrie alimentaire et aux détaillants doit aussi devenir plus équitable. La comparaison des revenus tout au long de la chaîne de la valeur ajoutée en Suisse montre qu'il existe un besoin considérable de rattrapage. A l'heure actuelle, les points de vente jouent la carte du « davantage de bien-être animal » ou des « normes environnementales élevées » dans leur publicité. L'équité devra aussi devenir une caractéristique distinctive du secteur agricole et agroalimentaire suisse à l'avenir. Comme décrit dans la section « Quelles sont les attentes des consommateurs ? » à la page 22, les consommatrices et consommateurs sont tout à fait disposés à payer des prix équitables aux paysannes et paysans. Il ne suffit cependant pas d'en rester aux bonnes intentions ou aux promesses de marketing : le principe du commerce équitable avec des prix couvrant les coûts doit remonter jusqu'aux producteurs. Toutes les parties prenantes de l'industrie alimentaire devraient savoir que, faute de perspectives de revenus suffisants, la relève recherchera un emploi hors de l'agriculture.

La transparence constitue un prérequis à des prix équitables. En effet, ce n'est que s'ils savent ce qu'ils achètent que les consommateurs sont disposés à payer davantage pour des produits suisses. Le succès de la banane issue du commerce équitable l'illustre bien. La déclaration systématique des produits, surtout de l'origine des matières premières dans les aliments transformés, doit devenir la règle. Le Conseil fédéral a renforcé la déclaration de la provenance des matières premières d'origine animale dans les aliments transformés avec l'application de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires. C'est un progrès.

Préconiser le commerce équitable plutôt que le libre-échange, ce principe doit s'imposer comme prémisses aujourd'hui comme demain. Cela suppose un changement de cap complet de la politique commerciale et intérieure. Car une agriculture durable n'est pas possible aux prix ayant cours sur les marchés internationaux ! Nulle part dans le monde.